

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 29-03-2012

Présents : Pierre ROUMILHAC, Christophe BOISSEUIL, Daniel DEBOURGES, Jean-Marc NEGRIER, Alexandre COLIN, Denis DERVIN, Laurent IMBERT, Christophe VILLEGGER, Henriette DUPINET  
Absente : Hélène MAGRIT  
Secrétaire de séance : Christophe BOISSEUIL

- **Approbation du compte rendu du dernier conseil :**

Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu du dernier conseil est approuvé à l'unanimité.

- **Approbation des comptes administratifs :**

- 1. Budget communal :**

Le compte administratif 2011 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 85 304.45 € en fonctionnement. Si l'on rajoute le report de 2010 de 93 415.87 €, nous avons un résultat cumulé de 178 720.32 € à affecter. Pour la section investissement, nous avons un solde d'exécution négatif de 26 141.47 €, auxquels il faut rajouter 45 562.13 € d'excédent en 2010, ce qui donne 19 420.66 € cumulés de solde d'exécution.

- 2. Budget assainissement :**

L'exercice 2011 est déficitaire en fonctionnement de 2 014.49 €, auquel nous devons ajouter 7 407.62 € de solde négatif cumulé de 2010, soit un besoin de financement de 9 422.11 €.

Le compte administratif 2011 laisse apparaître un résultat négatif d'investissement 9 301.70 €, auquel il convient d'ajouter 2 876.66 € de résultat négatif de l'exercice précédent, ce qui nous donne un résultat cumulé déficitaire de 12 178.36 € pour la section investissement que nous retrouverons en déficit reporté sur le budget 2012.

- 3. Budget lotissement :**

Le compte administratif 2011 est déficitaire à hauteur de 270 € en fonctionnement, auxquels il convient de retrancher 4 222.24 € d'excédent 2010, soit un solde d'exécution positif de 3 952.24 €. Pour la section investissement, nous avons cette année un excédent de 10 720 € desquels nous devons déduire 70 114.37 € de résultat de clôture de l'exercice précédent, soit un déficit reporté de 59 394.37 € pour le budget primitif 2012. Le résultat de clôture cumulé de l'ensemble des budgets de la commune représente 58 296.79 € pour l'année 2010.

La procédure de vote n'autorisant pas l'ordonnateur des dépenses à participer à l'approbation du compte administratif, Alexandre COLIN est désigné pour présider la séance pour le vote du compte administratif.

Après délibérations, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'ensemble des comptes administratifs 2011.

- **Approbation du compte de gestion :**

Le compte de gestion est le reflet du compte administratif. Il est présenté par le trésorier, et laisse apparaître les mêmes résultats que le compte administratif.

Après délibérations, le compte de gestion est approuvé à l'unanimité.

- **Affectation des résultats :**

- 1. Budget communal :**

En cumulant le résultat 2011 au résultat antérieur reporté, le montant à affecter sur l'exercice 2012 s'élève à 178 720 €. Considérant les projets prévus en investissement pour cette année, le maire propose d'affecter 90 000 € en recettes d'investissement et 88 720 € en recette d'excédent de fonctionnement.

- 2. Budget assainissement :**

Compte tenu du déficit, il n'y a pas d'affectation à réaliser, mais un déficit reporté de 12 179 € en investissement, et un besoin de financement 9 422 € en fonctionnement.

- 3. Budget lotissement :**

Le déficit cumulé nous donne une somme de 59 395 € en besoin de financement, et un excédent de fonctionnement de 3 952 €.

Après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter ainsi les résultats.

- **Vote des taxes :**

Cette année, il n'apparaît pas nécessaire d'augmenter les taxes foncières, le produit fiscal attendu augmentant déjà de près de 3 500 €, compte tenu de l'augmentation des bases fiscales fixées par l'administration.

Les taux resteraient donc respectivement à 8.67% pour la taxe d'habitation, 13.80% pour le foncier bâti, et 59.19% pour le foncier non bâti.

Après délibérations, le conseil municipal vote à l'unanimité le maintien de ces taux pour 2012.

- **Vote des subventions aux associations :**

Compte tenu des demandes parvenues, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder les subventions suivantes pour un montant total de 2410 € :

ACCA	500 €
Agricultrices de la Basse-Marche	500 €
Club du 3 <sup>ème</sup> age	500 €
Comité des fêtes	500 €
ANACR nord Haute-Vienne	50 €
APPMA Bellac	115 €
FNATH Bellac	85 €
GVA Bellac-Mézières	65 €
Secours populaire Bellac	60 €
Solidarité Paysans	35 €

- **Approbation du budget primitif 2012 :**

- **1. Budget communal :**

La section de fonctionnement s'équilibre à 432 287 €, sans grands changements par rapport aux années précédentes, en hausse de 1.5%. A noter que 88 299 € sont provisionnés pour équilibrer les budgets annexes. Au niveau des dépenses, le maire propose une somme plus importante en personnel non titulaire, en vue du remplacement d'un départ en retraite.

Pour la section investissement, le budget s'équilibre à 196 073 €. Outre les restes à réaliser (SEHV, mur de Puymartin, carte communale), il est notamment prévu la réfection de la façade des écoles, du portail du cimetière, des cloches, ainsi que le programme voirie du sygesbam. Des dépenses imprévues sont provisionnées à hauteur de 10 837 euros.

Les recettes sont constituées par le FCTVA (14 000 €), les diverses subventions (43 434 €), ainsi que les 90 000 € d'affectation des résultats auxquels il convient d'ajouter 19 420 € de solde d'exécution reporté.

- **2. Budget assainissement :**

La section de fonctionnement est équilibrée, à hauteur de 83 007 € et se présente sensiblement comme les années précédentes. Une subvention du budget communal est toujours nécessaire pour l'équilibre de ce budget, les recettes de la redevance d'assainissement représentant environ 20 000 euros

Pour la section investissement, l'assainissement de Charbonnières représente environ 140 000 € pour la station d'épuration et les extensions de réseaux nécessaires. Compte tenu des subventions prévues, un emprunt est nécessaire à hauteur de 80 000 €. L'agence de l'eau aurait dû nous subventionner à hauteur d'environ 40 000 €, mais à l'heure actuelle la notification qui nous a été faite ne porte que sur la somme de 22 500 €.

- **3. Budget lotissement :**

Le budget lotissement est essentiellement constitué d'écritures d'ordre et nécessite un apport de 36 053 € du budget communal. Les ventes de terrains équilibreront le budget lorsqu'elles seront effectuées.

VOTE :

- **Principe d'adhésion à la future agence technique départementale :**

Le conseil général propose de créer une agence technique départementale afin d'apporter une aide technique aux communes dans différents domaines, notamment la voirie, les bâtiments communaux, et le service comptabilité. L'ADAC serait remplacée par cette nouvelle agence. Il est demandé aux communes de prendre une décision de principe d'adhésion à cette future agence départementale.

Après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter le principe d'adhésion aux trois services de cette future agence.

- **Questions diverses :**

L'ADAC réalise une étude de faisabilité pour la création d'un lotissement au Monteil, et pour l'extension de celui de Gattebourg. La conclusion de cette étude devrait nous parvenir fin avril.

- **Date du prochain conseil :** Elle est fixée au lundi 7 mai

L'ordre du jour étant épuisé, et aucune autre question soulevée, la séance est levée à 22 heures 15.